



News IARU

iaru@r-e-f.org

Exercice de situation d'urgence à Malte

Un exercice de situation d'urgence a été organisé à Malte, du 3 au 5 septembre 2015, basé sur l'hypothèse d'un tremblement de terre de magnitude 7,6 sur l'échelle de Richter. Près de 300 personnes ont participé aux opérations. Des radioamateurs de la société nationale MARL (Malta Amateur Radio League) ont assuré des transmissions de messages, de données numériques (fichiers texte, photos), de flux vidéo, et ils ont suppléé à l'absence de relais émission-réception professionnels dans la zone concernée.

Saison cyclonique dans l'Atlantique

Les tempêtes tropicales Erika et Danny ont récemment frappé plusieurs régions des Caraïbes, ce qui marque le début de la saison cyclonique dans l'Atlantique.

Il est utile de rappeler à la communauté radioamateur que dans l'Amérique du Nord et centrale des réseaux utilisent certaines fréquences, pour suivre et gérer les conséquences de ces phénomènes météorologiques violents, et qu'il faut éviter de les perturber.

Réseaux d'urgence dans les Caraïbes : 7.162 et 3.815 kHz, 7.036 kHz USB (Olivia et MT63), 14.185 kHz

République Dominicaine : 7.065 et 3.780 kHz

Cuba : 7.045, 7.080, 7.110 et 3.740 kHz

Amérique centrale : 7.090 et 3.750 kHz

Nicaragua : 7,098 kHz

Guatemala : 7.075 kHz

Panama : 7,085 kHz

Mexique : 7.060 et 3.690 kHz

USA : réseau maritime mobile 14.300 kHz, réseau de surveillance des ouragans : 14.325 kHz, réseau d'urgence de l'Armée du Salut : 14.265 kHz

Jeunes sur l'air - 5ème édition du camp d'été YOTA

La 5ème édition du camp d'été de jeunes radioamateurs - YOTA (Younsters On The Air) - s'est déroulée en juillet 2015 en Italie à Marina di Massa. Cette année et pour la première fois des équipes non européennes (Afrique du Sud, Oman, Tunisie) y ont participé. Toutes les activités ont été organisées par la société nationale italienne ARI et le comité régional de Toscane. Les jeunes ont eu la possibilité de passer l'examen de licence américain.

IARUMS - surveillance intruders

Le rapport d'août 2015 du groupe IARUMS sur les intrusions dans les bandes attribuées au service amateur est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.iarums-r1.org/iarums/news2015/news1508.pdf>.

En France, le coordinateur est Francis F5MIU (intruders@r-e-f.org)

) auquel nous pouvons communiquer nos observations.

Calcul des distances de précaution en émission

Selon la réglementation française, nous devons nous assurer que les champs électromagnétiques que nous émettons en limite de propriété sont inférieurs aux limites du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Les spécialistes CEM du DARC ont mis au point un programme informatique qui calcule les distances de précaution, en fonction de la fréquence, du mode, de la puissance d'émission et du type d'antenne. La dernière version de ce programme du nom d'ICNIRPcalc est disponible à l'adresse (<http://www.iaru-r1.org/index.php/documents/func-startdown/630/>).

Rappelons que l'ICNIRP (International Commission for Non Ionizing Radiation Protection) est la Commission Internationale pour la Protection contre les Rayonnements Non Ionisants (<http://www.icnirp.org/>)

). La commission édite et met à jour des rapports contenant des recommandations en matière de protection contre les effets des ondes électromagnétiques, avec des propositions de limites de champs électrique et magnétique selon la fréquence et le type d'exposition. Ce sont ces limites qui en France sont intégrées dans le décret 2002-775 pour la protection de la population en général, et en Europe dans la directive 2004/40/CE pour les personnes exposés au cours de leur activité professionnelle.

Pierre-Louis, F5NED